

MEURTHE & MOSELLE
C O N S E I L G É N É R A L

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 5 - Mai 2012
Complément N° 1**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Commission Permanente
du 14 mai 2012**

COMMISSION PERMANENTE DU 14 MAI 2012

La commission permanente du conseil général s'est réunie au siège de l'assemblée le **LUNDI 14 MAI 2012**, à **14 H 10**, sous la présidence de **M. Michel DINET**, président du conseil général.

Etaient présents :

- Mmes CREUSOT Nicole, OLIVIER Dominique, TALLOTE Josiane et THOMAS Rachel, MM. ARIES Christian, BARBIER André, BAUMANN Pierre, BAUMONT Michel, BISTON Yvon, BOLMONT Jean-Paul, BRUNNER Gauthier, CAPS Antony, CASONI Alain, CAUSERO Louis, CHANUT Henri, COLIN Philippe, CORZANI André, DE CARLI Serge, GRANDJEAN Gregory, GUERARD Noël, HABLOT Stéphane, HARMAND Alde, JACQUIN Olivier, LAURENCY Jean-Pierre, LOCTIN Jean, MANGIN René, MARCHAL Michel, MERSCH Pierre, MINELLA Jean-Pierre, MULLER Bernard, PISSEMEM Jean-Claude, RIGHI Laurent, SAINT-DENIS Marc, TRITZ Olivier, VINCHELIN Jean-Paul et WILLER Yves

Etaient excusés :

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de Mme FALQUE Rose-Marie, qui avait donné respectivement délégation de vote à M. MULLER Bernard, à l'exception de MM. KLEIN Mathieu, MARIUZZO Michel, Mme PILOT Michèle et M. UHLRICH Jean-Marie, excusés

RAPPORT N° 1 - BIENNALE 2012 DE L'UNAFORIS SUR LE THEME : " TRAVAIL SOCIAL SANS FRONTIERES : INNOVATION ET ADAPTATION " - LES 4, 5 ET 6 JUILLET 2012 A NANCY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 1 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention d'un montant de 1 500 € à UNAFORIS pour son projet de biennale 2012 sur le thème : « Travail social sans frontières : innovation et adaptation » - les 4, 5 et 6 juillet 2012 à Nancy,

- et précise que cette somme sera prélevée sur la ligne budgétaire 657/4.58.

RAPPORT N° 2 - CONVENTION CADRE - OFFRE DE SITE QUALIFIANT EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 2 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'approuver les termes de la convention cadre à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'établissement ou l'organisme de formation concerné,

- et autorise son président, ou son représentant, à signer les conventions avec chacun des organismes de formation, afin de proposer un site qualifiant aux étudiants en économie sociale et familiale et leurs éventuels avenants.

RAPPORT N° 3 - DEVELOPPEMENT SOCIAL. LES ALLONDIERES A LONGUYON

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 3 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder à l'UDAF, pour son projet de redynamisation du quartier des Allonnières à Longuyon, une subvention d'un montant de 1 700 € au titre de 2012 à prélever sur la ligne budgétaire 657/4.58.

RAPPORT N° 4 - OPERATION VACANCES FAMILIALES COLLECTIVES 2012

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 4 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'approuver l'opération vacances familiales collectives 2012,
* d'autoriser son président ou son représentant à signer en son nom la convention 2012 du dispositif vacances familiales collectives,

- et précise que les sommes correspondantes seront prélevées sur la ligne budgétaire P442 O12 657 .4/58

RAPPORT N° 5 - INTERVENTION DES ANIMATRICES DES RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM) DANS LE CADRE DE LA FORMATION OBLIGATOIRE DES ASSISTANTS MATERNELS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 5 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'approuver les dispositions de la convention cadre,

- autorise son président à signer au nom du département les conventions avec les gestionnaires des RAM et la CAF,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire chapitre 65 article 6568040 sous fonction 41.

RAPPORT N° 6 - RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC LES LIEUX D'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS DU TERRITOIRE DE LONGWY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 6 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

*d'approuver le renouvellement des conventions avec les lieux d'accueil parents-enfants du territoire de Longwy,
*d'autoriser son président à les signer au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6568039 du chapitre 65 – codification fonctionnelle 41.

RAPPORT N° 7 - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SUITE A UN TROP PERÇU D'UNE PERSONNE TIERS DIGNE DE CONFIANCE.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 7 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde l'exonération totale de la dette de 839,57 € à Madame C.

**RAPPORT N° 8 - LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE : -
- DECLINAISON DU PROGRAMME "HABITER MIEUX" EN
MEURTHE & MOSELLE, - - COLLECTE DES CERTIFICATS
D'ECONOMIE D'ENERGIE.**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 8 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le protocole relatif à la collecte des certificats d'énergie dans le cadre du programme « Habiter mieux »,

- et autorise le président à le signer au nom du département.

**RAPPORT N° 9 - ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA
AU SEIN DES RESIDENCES SOCIALES - FINANCEMENT DANS LE
CADRE DE LA MOBILISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'abonder la dotation du Fonds de Solidarité pour le Logement à hauteur de 160 000 € supplémentaires pour la rémunération de l'accompagnement social en résidence sociale,

- et d'imputer la somme de 160 000 € au chapitre 017 article 6574 sous-fonction 568 (programme 414 – DIRAT LOGEMENT).

RAPPORT N° 10 - LOGEMENTS DANS LES COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les logements au collège Albert Lebrun à Longwy et au collège La Plante Gribé à Pagny/Moselle,
- et autorise son président à signer, au nom du département, la convention d'occupation précaire au profit de Madame RAUZIER Emilie.

RAPPORT N° 11 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux établissements selon les propositions contenues dans le rapport,
- autorise son président à verser directement aux collèges les sommes correspondantes,
- et précise que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire chapitre 65 article 65511 sous-fonction 221.

RAPPORT N° 12 - LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES COLLEGES DE LA CRAFFE ET ALFRED MEZIERES A NANCY. AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE RESTAURATION.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes des avenants n° 2 de la convention de restauration du lycée Jeanne d'Arc avec le collège Alfred Mézières et avec le collège de la Craffe à Nancy au titre de l'année 2012,
- décide d'attribuer les subventions détaillées dans le rapport,

- autorise son président à verser directement aux établissements les sommes correspondantes,
- précise que les crédits seront prélevés sur le programme 344 Opération O009,
- et autorise son président à signer, au nom du département, l'avenant n°2 des conventions présentées dans le rapport.

RAPPORT N° 13 - DOTATIONS FINANCIERES POUR L'EQUIPEMENT DES COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 13 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les dotations proposées pour l'équipement des collèges publics,
- décide d'attribuer ces dotations telles que mentionnées dans les tableaux figurant dans le rapport,
- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme P344 Opération O009.

RAPPORT N° 14 - RESTAURATION SCOLAIRE AUX COLLEGES LOUIS PERGAUD DE FOUG ET CROIX DE METZ DE TOUL - ANNEE 2012

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 14 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les conventions à passer entre le Département, le Syndicat mixte du Grand Toullois et les collèges Louis Pergaud à Foug et Croix de Metz à Toul,
- autorise son Président à les signer au nom du Département,
- décide d'attribuer les subventions détaillées dans le rapport,
- autorise son président à verser directement aux établissements les sommes correspondantes,
- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 344 Opération O011.

RAPPORT N° 15 - COLLEGES AU FUTUR - ATTRIBUTION DE DOTATIONS FINANCIERES POUR L'ACQUISITION DES LICENCES DE MANUELS NUMERIQUES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 15 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les propositions indiquées dans le tableau joint au rapport,
- décide d'attribuer les dotations financières correspondantes,
- et précise que ces dépenses seront prélevées sur l'imputation budgétaire P345, O001.

RAPPORT N° 16 - FONDS D'AIDE A LA REHABILITATION DES CENTRES DE VACANCES DES ASSOCIATIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 16 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions d'investissement suivantes à :
 - * 7 967 € à l'association CLAM d'Art sur Meurthe, correspondant à 20% d'un montant subventionnable de 39 833.22€,
 - * 2 500 € à l'association Familiale de Villers les Nancy, correspondant à 20% d'un montant subventionnable de 12 499 €,
 - * 3 291 € à l'Association Saint Paul « Les Basses Pierres », correspondant à 20% d'un montant subventionnable de 16 454.50 €,
- décide de proroger le délai de validité de la subvention de 25 828 € accordée à la commission permanente le 09 mai 2011 à l'association Du Beau de Jarville (centre de vacances du Tholy), d'une année soit jusqu'au 30 juin 2013 pour le commencement des travaux et jusqu'au 30 septembre 2014 pour la fin d'exécution des travaux, pour un projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de création d'une réserve incendie,
- décide d'approuver la convention à passer avec l'association Du Beau de Jarville,
- autorise son président à la signer au nom du département,
- et précise que ces sommes seront prélevées sur l'imputation budgétaire programme 351 – opération O011 – AP 2012-2014 Centres de Vacances.

**RAPPORT N° 17 - FEDERATIONS D'EDUCATION POPULAIRE :
SOUTIEN FEDERAL A LA MISE EN OEUVRE DES CONTRATS
D'ANIMATIONS JEUNESSE TERRITORIALISEE RENOUVELES EN
2012**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 17 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer, en application de la convention 2010/2012 avec les 5 fédérations départementales d'éducation populaire, les subventions suivantes :

- au titre du soutien fédéral à la mise en œuvre des contrats d'animation jeunesse territorialisée renouvelés en 2012 :

- * fédération départementale des MJC : 5 000 €
- * fédération départementale des Foyers Ruraux : 7 500 €
- * ligue de l'Enseignement – FOL 54 : 2 500 €

- et précise que les sommes nécessaires seront prises sur le programme 351, Opération O 013.

RAPPORT N° 18 - FONDS D'INITIATIVE JEUNESSE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 18 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions suivantes :

- * 2 000 € à la Ligue de l'Enseignement-FOL 54 pour le projet « Tous pareils, Tous différents » 2012,
- * 3 250 € pour le chantier de jeunes internationaux du château de Blâmont à l'association Clef de Voûte du Blâmontois,
- * 3 000 € pour le chantier de jeunes volontaires internationaux pour le festival au fond du jardin du Michel à Bulligny à l'association Etudes et Chantiers Grand Est,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire, programme 351, opération 017 FIJ départemental.

RAPPORT N° 19 - BOURSES INDIVIDUELLES AUX BAFA ET BAFD

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 19 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les aides individuelles suivantes aux centres de formation précisés ci-dessous :

210 € à CEMEA – Lunéville	3 bourses d'aide au BAFA/BAFD à 70€
70 € à FRAFR - Jarville	1 bourse d'aide au BAFA à 70€
490 € à UFCV - Nancy	7 bourses d'aide au BAFA/BAFD à 70€

- et précise que ces sommes seront prélevées sur le programme 351 - opération O 019.

RAPPORT N° 20 - FONDS D'AIDE A L'EQUIPEMENT SOCIO - EDUCATIF DES ASSOCIATIONS : DEMANDE DE SUBVENTION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 20 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 256,50 € à la fédération Départementale Familles Rurales pour l'achat de matériel de sonorisation,
- 3 050 € à la fédération départementale des Francas – Nancy pour l'acquisition d'un minibus 9 places,
- 850 € à la MJC des 3 maisons – Nancy pour l'acquisition d'un four de cuisine,

- et précise que ces sommes seront prélevées sur l'imputation budgétaire programme 351, Opération 022, E 10.

RAPPORT N° 21 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE LONGWY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 21 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 et des opérations 010, 028 telles que définies dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V 2, P 381, O010 et O028.

RAPPORT N° 22 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE BRIEY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 22 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations 011, 025, 027 telles que définies dans le rapport,

- d'approuver les conventions à passer entre le département et :

- * le conseil régional de Lorraine, la communauté de communes du Pays de l'Orne, la fédération départementale des MJC,

- * le centre culturel Pablo Picasso,

- d'autoriser son président à signer ces conventions au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O011, O025, O027.

RAPPORT N° 23 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 23 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations 012, 030, 031 telles que définies dans le rapport,

- d'approuver la convention à passer entre le département et la communauté de communes de Moselle et Madon,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire 381 AE 2012/2014 CTDD V2, P 381 O012, O030, O031.

RAPPORT N° 24 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 24 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations 013, 032, 033 telles que définies dans le rapport,
- d'approuver la convention à passer entre le département et le centre social Les 2 Rives,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire 381 AE 2012/2014 CTDD V2, P 381 O013, O032 et O033.

RAPPORT N° 25 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU LUNÉVILLOIS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 25 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations 014, 034, 035 telles que définies dans le présent rapport
- d'approuver les conventions à passer entre le département et :
 - * la fédération départementale des MJC, les collectivités locales et la région concernant le CAJT du Badonvillois,
 - * la fédération départementale des Foyers Ruraux, les collectivités locales et la région concernant le CAJT de l'Euron Bayonnais,
 - * la Ligue de l'Enseignement - FOL 54, les collectivités locales et la région concernant le CAJT de la Haute-Vezouze,
 - * La Mission Locale du Lunévillois,
 - * la communauté de communes des Vallées du Cristal,
 - * le syndicat mixte du Pays du Lunévillois,
- d'autoriser son président à signer ces conventions au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O014, O034 et O035.

RAPPORT N° 26 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE NANCY ET COURONNE -

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 26 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions au titre du programme 381 telles que définies dans le rapport,

- approuve les conventions à passer entre le département et :

- Fédération départementale des foyers ruraux concernant le C.A.J.T. du Grand Couronné,
- A.F.E.V. (association de la fonction étudiante pour la ville) - Nancy,
- Dynamo – Nancy,
- Le buisson ardent – Nancy,
- Cubi production – Cirque Gones – Nancy,
- Pass'sport et culture – Tomblaine,

- autorise son président à signer ces documents au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire A.E. 2012/2014 CTDD V2, P381 O 015, 036 et 037.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir sur la partie relative à la sortie du syndicat mixte de gestion de l'aéroport de Nancy.

RAPPORT N° 27 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE FONCTIONNEMENT - PART DEPARTEMENTALE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 27 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381, opérations 016 et 026 telles que définies dans le rapport,

- approuve les conventions à passer entre le département et :

- l'association des maires de Meurthe et Moselle,
- l'Aroéven,

- autorise le président à signer ces documents au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2014 CTDD V2, P 381, O016 et O026.

RAPPORT N° 28 - APPUI AUX ACTEURS DE TERRAIN - PROJETS DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE, DURABLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 28 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention de :

- 2 500 € à l'Association « Burkin'Avenir »,
- 800 € à l'Association « Mieux vivre main dans la main »,
- 2 500 € à l'Association « HUMAMINES/Burkin'action »,
- 4 000 € à l'Association « Les Puisatiers »,
- 1 500 € à l'Association « Les Puisatiers »,
- 1 500 € à l'Association « Les Enfants de Pondichéry »,
- 4 000 € à l'Association « Comité de jumelage de Laxou »,

- et précise que ces crédits seront prélevés sur le chapitre 65, article 6574195, codification fonctionnelle 04, « coopération internationale – appui aux acteurs de terrain ».

RAPPORT N° 29 - AIDE AUX SPORTIFS HAUT NIVEAU

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 29 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 8 650 €, seront prélevés sur le budget P361 O003.

RAPPORT N° 30 - AIDE AUX ASSOCIATIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 30 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- adopte la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association de sauts d'obstacles du Saintois pour l'organisation de la fête du cheval à Sion du 13 au 15 juillet 2012,
- autorise son conseiller général délégué aux sports à signer cette convention, au nom du département,
- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,
- et précise que les crédits nécessaires 2 550 euros, sont disponibles au budget P364 Opération 003.

RAPPORT N° 31 - AIDE AUX MANIFESTATIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 31 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- adopte les conventions à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et :
 - l'association ASPTT Nancy Meurthe et Moselle,
 - le Syndicat Intercommunautaire Scolaire du 1^{er} Cycle de Nancy et l'Union Nationale du Sport Scolaire de Meurthe-et-Moselle,
- autorise son conseiller général délégué aux sports à signer ces conventions au nom du département,
- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,
- et précise que les crédits nécessaires 29 000 euros, sont disponibles au budget P 364 O008.

RAPPORT N° 32 - INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE CULTUREL - TOUL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 32 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention de 4 375 € à la commune de Toul pour la réalisation en 2012, de la quatrième tranche de l'Inventaire général du patrimoine sur le territoire de la commune,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P 331, O 029.

RAPPORT N° 33 - MANIFESTATIONS MUSICALES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 33 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions telles que définies dans le rapport, *(y compris une subvention de 30 000 € sur le budget du château du Lunéville)*,

- approuve les conventions à passer avec les associations suivantes :

- * "Les Amis du Patrimoine Culturels de Froville",
- * "Nancy Jazz Pulsations",
- * "Les Rencontres Musicales en Lorraine",

- autorise son président à signer ces documents au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P 332 O009 pour les subventions au titre des manifestations musicales et sur l'imputation budgétaire P141 opération O004 pour la subvention de 30 000 € attribuée à l'Association des Amis du Patrimoine Culturel de Froville » sur le budget du château de Lunéville.

RAPPORT N° 34 - SOUTIEN AUX STRUCTURES MUSICALES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 34 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions telles que définies dans le rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P 332 O011.

RAPPORT N° 35 - ESPACE CULTUREL GRANDE REGION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 35 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer à l'association « Espace culturel et Grande Région » une subvention de 3 000 € au titre du fonctionnement 2012 de l'association,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P333 O003 pour la somme de 3 000 €.

RAPPORT N° 36 - CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE. PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 36 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat 2012-2014 à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'université de Lorraine pour le compte du CRUHL,
- autorise son président à signer ce document au nom du département,
- décide de lui attribuer une subvention de 15 000 € au titre de l'année 2012,
- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur l'imputation budgétaire P333 O005.

RAPPORT N° 37 - MANIFESTATIONS CULTURELLES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 37 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions telles que présentées dans le rapport,
- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe et Moselle et l'association « Biennale Internationale de l'Image »,
- autorise son président à la signer au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur l'imputation budgétaire P 333 O006.

RAPPORT N° 38 - SOUTIEN AUX THEATRES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 38 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le rapport,
- approuve les conventions correspondantes à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et :
 - Le Théâtre de la Manufacture,
 - La compagnie 4 Litres 12,
 - Le Théâtre du Jarnisy,
 - L'association « Théâtre de Cristal »,
 - L'association « la Mousson d'Eté »,
 - l'association "Aux actes citoyens",
- autorise son président à signer ces documents au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur l'imputation budgétaire P 333 – O009

RAPPORT N° 39 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 39 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer au Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP.) pour le compte du Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP) une subvention de 20 000 € en fonctionnement et de 10 000 € en investissement,
- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le centre régional de documentation pédagogique de Lorraine,
- autorise son président à la signer au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur l'imputation budgétaire P346, 0001.

RAPPORT N° 40 - CENTRE CULTUREL ANDRE MALRAUX A VANDOEUVRE-LES-NANCY. AVENANT A LA CONVENTION 2012-2014

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 40 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant proposé à la convention passée entre le département de Meurthe-et-Moselle et le centre culturel André Malraux de Vandoeuvre-lès-Nancy le 2 avril 2012,
- et décide en conséquence d'ajouter un article 9 relatif aux subventions complémentaires de prix dans les termes figurant dans le rapport.

RAPPORT N° 41 - PRETS POUR EXPOSITION A LA CITE NATIONALE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION DE HUIT DOCUMENTS ORIGINAUX CONSERVES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 41 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accepter la demande de prêt au centre national de l'histoire de l'immigration à Paris, de huit documents d'archives originaux à présenter dans le cadre de l'exposition « Vies d'exils – Des Algériens en France pendant la guerre d'Algérie (1954-1962) »,

- et autorise son président à signer les conventions de prêt.

RAPPORT N° 42 - EXPOSITION "EGLISES EN QUETE DE MODERNITE" : CONVENTION D'UTILISATION DE DONNEES NUMERIQUES REALISEES ET FOURNIES PAR LE DEPARTEMENT (ARCHIVES DEPARTEMENTALES), ET PRET DE NEUF DOCUMENTS ORIGINAUX

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 42 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve :

- la convention d'utilisation des reproductions numériques réalisées et fournies par les archives départementales, à passer avec l'association Archives modernes de l'architecture lorraine et le Service départemental de l'architecture et du patrimoine pour l'exposition « Églises en quête de modernité », contribuant à la valorisation des fonds de la Reconstruction, des fonds des architectes Louis et Reitz et du fonds de l'évêché de Nancy conservés aux archives départementales,

- pour la même exposition, le prêt de neuf documents d'archives originaux issus des mêmes fonds,

- et autorise en conséquence le Président à signer la convention et les fiches contractuelles de prêt au nom et pour le compte du Département de Meurthe-et-Moselle.

RAPPORT N° 43 - DOTATION DE SOLIDARITE 2011 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 43 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'annuler la subvention attribuée à la mairie de Laix pour la Réhabilitation logement communal, tracteur pelouse (D.S. annuelle)
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'autorisation de programme. n° 728 – programme P213 enveloppe E01 opération O001- AP2009-2011 : dotation de solidarité.

RAPPORT N° 44 - DOTATION DE SOLIDARITE 2012 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 44 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2014 CTDD Volet 1 Dotation de solidarité – Programme P213 enveloppe E02 opérations O005 (territoire Terres de Lorraine), O004 (territoire Val de Lorraine), O007 (territoire Lunévillois).

RAPPORT N° 45 - DAPRO FONCTIONNEMENT 2011 - MODIFICATION DE SUBVENTION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 45 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- et décide d'attribuer à la collectivité la subvention correspondante à prélever sur l'A.P. n° 772 - programme P221 enveloppe E02 opérations O001 (territoire Lunévillois) - DAPRO fonctionnement.

RAPPORT N° 46 - DAPRO INVESTISSEMENT 2011 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 46 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'annuler les subventions concernées,
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'A.P. n° 773 :- Programme P221 enveloppe E01 opérations O003 (territoire Terres de Lorraine) - DAPRO investissement.

RAPPORT N° 47 - ARRET DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE LA COMMUNE DE BIONVILLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 47 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'engager la procédure d'arrêt de l'opération d'aménagement foncier de BIONVILLE.
- et décide de prendre en charge financièrement la globalité du montant des frais des actes notariés correspondant à la vente des petites parcelles afin de favoriser et pérenniser le regroupement et l'agrandissement des parcelles forestières, conformément à l'esprit de la procédure d'échanges et de cessions d'immeubles ruraux adoptée par l'assemblée départementale lors de la session du 20 juin 2011.

RAPPORT N° 48 - AMENAGEMENT FONCIER : AIDE DEPARTEMENTALE A LA REPLANTATION DES VERGERS FAMILIAUX APRES REMEMBREMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 48 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux figurant au rapport,
- et attribue aux particuliers et aux communes intéressées les subventions correspondantes.

RAPPORT N° 49 - APRES-MINES CPER - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 49 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- et décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'A.P. CTDD2 V2 THEM Après mines CPER – Programme P241 enveloppe E04 opérations O008 (territoire de Longwy).

RAPPORT N° 50 - AVENANT DE REGULARISATION DE LA CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET LE SYNDICAT DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION TOULOISE EN MATIERE D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENTS DES TRANSPORTS SCOLAIRES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 50 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n°1 à la convention fixant les relations entre le Conseil Général et le Syndicat des Transports de l'agglomération toulouise (STAT) en matière d'organisation et de financement des transports scolaires, afin d'encadrer les modalités de prise en charge de ces élèves et les subventions afférentes,
- et autorise le président à signer l'avenant n°1 à ladite convention au nom du département,

RAPPORT N° 51 - CESSION DE BUNGALOWS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 51 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'aliénation des cinq bungalows préfabriqués issus du transfert du Parc Départemental par l'intermédiaire du service des Domaines,
- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du Département.

RAPPORT N° 52 - CESSION D'UN CAMION A L'ASSOCIATION INES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 52 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise la cession du camion UNIC 120 immatriculé 236 WQ 54 à l'association INES de Lunéville pour un montant de 1 500 €,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du Département.

RAPPORT N° 53 - CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE POUR LA REHABILITATION DU PONT COMMUNAL DE BAINVILLE-AUX-MIROIRS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 53 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une assistance technique et administrative à la commune de Bainville-aux-Miroirs,

- et autorise son président à signer la convention au nom et pour le compte du département.³

RAPPORT N° 54 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL - CONVENTIONS - COMMUNES, COMMUNAUTES DE COMMUNES ET AUTRES ORGANES DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 54 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les conventions à passer avec les communes, les communautés de communes et autres organes de coopération intercommunale de :

- CRION RD 109-RD 160

- LAITRE SOUS AMANCE RD 37 – RD 86

- MONTREUX RD 20
- ROSIERES AUX SALINES RD 116
- SAINT GERMAIN RD 133

conformément aux projets annexés dans le rapport,

- et autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions précitées.

RAPPORT N° 55 - LIAISON BELVAL - A.30 - ACQUISITIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 55 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide de l'acquisition des emprises désignées dans le présent rapport et aux conditions énoncées dans celui-ci (montant total de 32.091,00 €),
- autorise son président à signer au nom et pour le compte du département tout document nécessaire à la cession des emprises,
- et décide le classement des dites emprises dans le domaine public départemental après acquisition.

RAPPORT N° 56 - RD 70 - COMMUNE DE LANEUVELOTTÉ - CONFIRMATION DU CLASSEMENT D'UNE PARCELLE DANS LE DOMAINE PUBLIC.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 56 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- confirme le classement de la parcelle cadastrée section C n°258 d'une surface de 633 m² en domaine public,
- et précise qu'il s'agit d'une occupation relevant du régime de la permission de voirie.

RAPPORT N° 57 - RD 400 - DOMMARTIN-LES-TOUL - MUR DE SOUTÈNEMENT - OCCUPATION TEMPORAIRE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 57 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide l'occupation temporaire de l'emprise nécessaire aux travaux sur la propriété de Monsieur CERAN Umran aux conditions mentionnées dans le présent rapport et dans la convention, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012.

- et autorise son président à signer au nom et pour le compte du conseil général la convention d'occupation temporaire correspondante.

RAPPORT N° 58 - ESPACES NATURELS SENSIBLES : REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN PLACE DE SUIVI SCIENTIFIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 58 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer à LOrraine Association NAture une subvention d'un montant de 16 400 euros,

- et précise que les fonds seront prélevés sur l'opération P251O002 Subventions diverses.

RAPPORT N° 59 - ENS LE PLAIN - REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION DU FESTIVAL DE LA PHOTOGRAPHIE NATURALISTE EN VAL DE MEURTHE - CTDD VOLET 2 PART THEMATIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 59 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- attribue une subvention de 1 412€ pour la réalisation d'une campagne de communication du festival de la photographie naturaliste en Val de Meurthe,

- et précise que les fonds seront prélevés sur l'Opération P251O015 – CTDD2 V2 LUNEVILLE THEM ENS – AP 2012-14 CTDD V2 THEM ENS.

RAPPORT N° 60 - ESPACES NATURELS SENSIBLES : REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DE RESSOURCES PEDAGOGIQUES NUMERIQUES - CTDD VOLET 2 PART THEMATIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 60 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer à l'Université de Lorraine une subvention d'un montant de 3 000 euros,

- et précise que les fonds seront prélevés sur l'opération P2510017 – CTDD2 V2 TERRES DE LORRAINE THEM ENS – AP 2012-14.

RAPPORT N° 61 - ESPACES NATURELS SENSIBLES "RUISSEAU DU TREY" : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES ENS POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME DE RESTAURATION DU TREY ET DU RUISSEAU DU NEUF MOULIN - CTDD VOLET 2 PART THEMATIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 61 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention d'un montant de 129 000 euros au SIVU du Trey pour le déroulement de son programme de restauration du Trey et du Moulin Neuf,

- et précise que les fonds seront prélevés sur le Programme P2510018 CTDD2 V2 Val de Lorraine – AP 2012-2014 CTDD V2 THEM ENS

RAPPORT N° 62 - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'EQUIPEMENT D'UN SENTIER THEMATIQUE DANS L'ENS DE LA VALLEE DE L'ESCH - CTDD VOLET 2 PART THEMATIQUE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 62 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention d'un montant de 8 844,18 euros à la communauté de communes des Vals de Moselle et de l'Esch pour l'équipement d'un sentier pédagogique dans le cadre de la politique de préservation et de valorisation des ENS de Meurthe et Moselle,

- et précise que les fonds seront prélevés sur le programme P2510018 CTDD2 V2 VAL DE LORRAINE – AP 2012-2014 CTDD V2 THEM ENS.

RAPPORT N° 63 - FONDS DE L'ENVIRONNEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 63 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention d'un montant de 1000 euros à l'ENSAIA,
- décide d'accorder une subvention d'un montant de 500 euros à l'association 3D'Tour,
- décide d'accorder une subvention d'un montant de 2600 euros à Flore 54,
- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur l'opération P252O004 « Diverses subventions » - P251E01 « EPF Subventions », nature analytique « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé ».

RAPPORT N° 64 - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS ECONOMIQUES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 64 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention à l'organisme mentionné dans le tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 112 - opération 001.

Lors du vote correspondant, M. LOCTIN ne participe pas au vote.

RAPPORT N° 65 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE LONGWY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 65 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :
- d'accorder les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le présent rapport,

- d'autoriser son président à signer, au nom du département, les conventions et éventuels avenants correspondants,

- et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

RAPPORT N° 66 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 66 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'accorder les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le présent rapport,

- d'autoriser son président à signer, au nom du Département, les conventions et éventuels avenants correspondants,

- et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

RAPPORT N° 67 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 67 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'accorder les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le présent rapport,

- d'autoriser son président à signer, au nom du Département, les conventions et les éventuels avenants,

- et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 – article 6568.564.

RAPPORT N° 68 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 68 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'accorder la participation financière sollicitée, telle que décrite dans le présent rapport,
- d'autoriser son président à signer, au nom du Département, la convention et éventuels avenants correspondants,
- et d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

RAPPORT N° 69 - ACTIONS D'INSERTION - TERRITOIRE DE NANCY ET COURONNE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 69 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'accorder les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le présent rapport,
- d'autoriser son président à signer, au nom du Département, les conventions et les éventuels avenants,
- et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 – article 6568.564.

RAPPORT N° 70 - ESPOIR 54 - CONTRIBUTION A L'EFFORT D'INSERTION

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 70 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

* d'accorder à ESPOIR 54 les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le rapport :

- 60 345 € pour l'action 2012 « Soutien à l'accompagnement vers l'emploi de bénéficiaires du RSA en situation de problématique psychique » (43 650 € pour les prestations ARE, 7 200 € pour les modules de formation et 9 495 € pour l'expérimentation du Groupe d'Entraide Solidaire sur le territoire du Lunévillois),
- 10 500 € pour les Groupes d'Entraide Mutuelle de Nancy, Lunéville et Longwy (3 500 € par GEM),
- 17 480 € pour le solde de l'action 2011 « Création d'un service de soutien à l'accompagnement vers l'emploi de personnes en situation de problématique psychique » (13 160 € pour les prestations ARE et 4 320 € pour les modules de formation) ;

* d'autoriser son président à signer, au nom du département, les conventions et éventuels avenants correspondants,

* d'imputer la somme globale de 55 547 € au chapitre 017 article 6574 sous fonction 568 (programme 414 – DISAS PA/PH),

* et d'imputer la somme globale de 7 200 € au chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 (programme 412 – DI).

RAPPORT N° 71 - INTERACTIONS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 71 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'adopter le rapport,
- de reconduire le dispositif Interactions,
- d'autoriser son président à signer en son nom tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre (devis, facture, bon de commandes...),
- et d'imputer les crédits sur les chapitres 017 article 6188.564 et 017 article 6568.564.

RAPPORT N° 72 - CONVENTIONNEMENT 2012 POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA PAR LES CCAS ET CIAS - DECLINAISON OPERATIONNELLE SUR LES SIX TERRITOIRES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 72 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'accorder les participations financières sollicitées, telles que décrites dans le rapport,
- d'autoriser son président à signer, au nom du Département, les conventions et éventuels avenants correspondants,
- et d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 017 article 6568.564.

RAPPORT N° 73 - MOBILISATION DE L'AVANCE REMBOURSABLE AU PROFIT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT PORTE PAR LA SIAE RECIPROCITE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 73 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'accorder un financement par avance remboursable à l'association RECIPROCITE pour un montant respectivement de 50 000 € selon les conditions évoquées dans le rapport,
- d'autoriser son président, à signer, au nom du département, les conventions et éventuels avenants correspondants,
- et d'imputer la somme susmentionnée au chapitre 018 article 2764.568.

RAPPORT N° 74 - ACTION DE PROFESSIONNALISATION DES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (SIAE) - PARTENARIAT AVEC LORRAINE ACTIVE (2011-2013) : PROFESSIONNALISATION DES SIAE, AVANCE REMBOURSABLE, DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA)

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 74 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

*** décide pour ce qui a trait à l'accompagnement à la professionnalisation des SIAE pour les années 2011-2013**

- d'autoriser le président du conseil général à signer en son nom l'avenant correspondant pour l'année 2012,
- d'accorder une subvention de 25 000 € en fonctionnement,
- d'accorder une subvention de 50 000 € pour la dotation des outils de financement
- d'imputer les sommes sur le chapitre 017 article 6568 sous fonction 564 ;

*** décide en ce qui concerne l'application du règlement d'intervention d'avance remboursable au bénéfice des SIAE :**

- d'approuver les nouvelles modalités d'animation de l'avance remboursable telles que décrites dans le présent rapport et de l'appliquer dans le cadre des conventionnements avec les structures de Meurthe-et-Moselle porteuses d'un atelier et/ou chantier d'insertion, ou d'une entreprise d'insertion, accueillant des bénéficiaires du RSA,
- de réserver 200 000 € au titre l'avance remboursable (avances en haut de bilan aux opérateurs et rémunération Lorraine Active),
- d'autoriser le président du conseil général à signer en son nom les conventions et éventuels avenants correspondants,
- d'imputer les sommes susmentionnées au chapitre 018 article 2764 sous fonction 568,

*** décide dans le cadre de la contribution du conseil général au fonds d'ingénierie du Dispositif Local d'Aménagement :**

- de valider le principe d'aide du département selon les modalités indiquées au rapport,
- d'autoriser le Président, au nom du département, à signer tout document à intervenir pour mettre en œuvre l'aide départementale auprès de Lorraine Active pour le DLA 2012,
- et d'imputer les crédits nécessaires sur la ligne budgétaire chapitre 017 article 6568 sous fonction 564.

RAPPORT N° 75 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE LORRAINE SUR LE RSA EN FAVEUR DES ALLOCATAIRES DU RSA, NON SALARIES AGRICOLES - PROPOSITION D'AVENANT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 75 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide :

- d'approuver la proposition d'avenant à la « charte de partenariat entre le conseil général de Meurthe-et-Moselle, la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle et la Mutualité Sociale Agricole Lorraine pour l'accompagnement des allocataires du RSA non salariés agricoles » telle que décrite dans le rapport,
- et d'autoriser son président à signer, au nom du Département, l'avenant correspondant.

RAPPORT N° 76 - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS AGRICOLES

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 76 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux bénéficiaires concernés selon le tableau présenté dans le rapport,

- et précise que les crédits seront prélevés sur les crédits de fonctionnement du budget 2012 : programme n°134 – appui aux structures – opération n° P134 004 – soutien particulier aux manifestations.

RAPPORT N° 77 - AIDE DEPARTEMENTALE AUX ARTISANS POUR L'ENVIRONNEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 77 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la proposition d'aide aux artisans pour l'environnement présentée dans le tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 121, opération 010.

RAPPORT N° 78 - PARTENARIAT AVEC L'ESSTIN (ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INGENIEUR DE NANCY) SUR LES PROJETS D'EGALITE DES CHANCES ET DE RESPONSABILITE GLOBALE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 78 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder à l'Université de Lorraine, pour le compte de l'ESSTIN, une subvention de 6 000 € pour ses projets d'égalité des chances, de responsabilité globale et de lien au territoire pour l'année scolaire 2011-2012,

- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur P153 O003 Soutien à la vie étudiante.

RAPPORT N° 79 - PARTENARIAT AVEC LES TROIS ECOLES DE L'ALLIANCE ARTEM SUR LE PROJET D'EGALITE DES CHANCES "ARTEM-NANCY" - ENSEMBLE VERS LA REUSSITE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 79 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder à l'université de Lorraine, gestionnaire des subventions reçues au titre de cette action, une subvention de 3 000 € pour le projet solidaire « Artem Nancy – Ensemble vers la réussite » pour l'année scolaire 2011-2012,

- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur P153 O003 Soutien à la vie étudiante.

RAPPORT N° 80 - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 80 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder la subvention, dans le cadre du soutien aux activités et manifestations de l'enseignement supérieur, conforme au tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 151, O006.

RAPPORT N° 81 - PRET DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE AUX ETUDES ET A L'ANCRAGE TERRITORIAL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 81 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer le prêt du département de Meurthe-et-Moselle aux études et à l'ancrage territorial conformément au tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront imputés sur le programme 153, opération O001.

RAPPORT N° 82 - ACTIONS D'OUVERTURE SOCIALE ET D'EGALITE DES CHANCES : SOUTIEN A L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANCY ET A LA FACULTE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE NANCY

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 82 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder à l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy une subvention de 1 000 € pour les actions du dispositif « Tous ensemble pour l'ambition de la réussite » pour l'année scolaire 2011-2012,
- décide d'accorder à l'université de Lorraine, une subvention de 1 000 € pour les actions de l'opération « cordée de la réussite » menées par la faculté des sciences et technologies de Nancy,
- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur P153 O003 Soutien à la vie étudiante.

RAPPORT N° 83 - SOUTIEN A LA VIE ETUDIANTE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 83 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions suivantes, dans le cadre du soutien à la vie étudiante, conformément au tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 153, opération 003.

RAPPORT N° 84 - AIDE A L'ASSOCIATION PATRIMOINE DE VAUDEMONT (APAVA)

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 84 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- annule la convention d'apport associatif signée avec l'APAVA le 22 juillet 2009,
- renonce à la perception de l'avance remboursable de 6 000 € qui devait être remboursée avant le 31 mai 2012, suite à l'impossibilité de l'association d'honorer son engagement,
- et décide de transformer celle-ci en subvention.

RAPPORT N° 85 - CONVENTION AVEC L'ETAT/DEFENSE RELATIVE AU GARDIENNAGE DES PARTIES SINISTREES AINSI QUE LES DECORS, BOISERIES ET STUCS APPARTENANT A L'ETAT/DEFENSE ENTREPOSES DANS L'ATELIER DE STOCKAGE ET DE CONSERVATION - AVENANT N° 7

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 85 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de l'avenant à la convention donnant mandat au département de Meurthe-et-Moselle pour procéder au gardiennage des parties sinistrées du château de Lunéville appartenant à l'Etat/Défense, ainsi que les décors, boiseries et stucs appartenant à l'Etat/Défense entreposés dans l'atelier de stockage et de conservation, et de l'annexe financière qui l'accompagne,
- et autorise son président à le signer au nom du département,
- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 141 – opération 002, enveloppe 12 pour les dépenses et enveloppe 13 pour les recettes ;

RAPPORT N° 86 - SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DES MOULES ET MODELES DE LA FAÏENCERIE DE SAINT CLEMENT

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 86 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer la convention d'objectifs et de moyens à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la Communauté de Communes du Lunévillois,

- autorise le versement d'une subvention de 54 470 € à la communauté de communes du Lunévillois en vue de l'acquisition de 800 moules et modèles,

- et précise que ce montant sera pris sur la ligne : programme P 141 sites structurants départementaux : Lunéville- Opération O03 Animations – Enveloppe 17.

RAPPORT N° 87 - DEMANDE DE SUBVENTIONS - EXPOSITIONS AU CHATEAU DE LUNEVILLE "AU FIL DE L'EXPERIENCE, LUNEVILLE ET LA SCIENCE AU SIECLE DES LUMIERES" ET "CHARLES ALEXANDRE, PRINCE DE L'EUROPE DES LUMIERES"

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 87 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à solliciter toute demande de subventions relative à l'organisation des expositions du Château de Lunéville « Au fil de l'expérience, Lunéville et la science au siècle des Lumières » et « Charles Alexandre, prince de l'Europe des Lumières » et à signer les dossiers et conventions correspondantes au nom du département,

- et précise que les recettes seront inscrites sur le Programme 147 Opération O001 Enveloppe 02 Recettes MAST

RAPPORT N° 88 - CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LE SYNDICAT APICOLE DE L'ABEILLE LORRAINE POUR L'ANIMATION D'UN RUCHER ECOLE AU CHATEAU DE LUNEVILLE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 88 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le syndicat apicole de l'abeille lorraine – section Lunéville,

- et autorise le vice-président délégué au tourisme à la signer au nom du département.

**RAPPORT N° 89 - CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LA VILLE DE
LUNEVILLE A LA SURVEILLANCE DU PARC DES BOSQUETS DU
CHATEAU DE LUNEVILLE**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 89 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve le principe de coopération de surveillance du parc des Bosquets, durant la saison touristique 2012, dans le cadre des pouvoirs respectifs de police du maire de Lunéville et du président du conseil général,
- approuve la convention à passer avec la ville de Lunéville,
- et autorise son président à la signer au nom du département.

**RAPPORT N° 90 - GARANTIE D'EMPRUNT AHBL - PRET CARSAT -
ECHELONNEMENT DES REMBOURSEMENTS**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 90 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- accepte la proposition de la CARSAT de modifier le tableau d'amortissement du prêt 254401100312001 qu'elle avait consenti à l'Association Hospitalière du Bassin de Longwy nécessaire au financement de la création de la maison d'accueil spécialisé (MAS) pour adultes gravement handicapés à Mont Saint Martin et pour lequel le département de Meurthe et Moselle avait apporté sa garantie à 100% par délibération du 14 novembre 2001, le nouveau tableau d'amortissement s'établissant comme suit :

PRÊT CARSAT NORD EST n°25401100312001

Accordé à l'Association Hospitalière du Bassin de Longwy
et garanti à 100% par le département de Meurthe et Moselle

NOUVEL ECHEANCIER

Capital restant du au 01/10/2008 : 640 285,84 €

Date d'échéance	Montant annuité	CRD après remboursement
01/10/2008	27 827,84 €	612 458,00 €
01/10/2009	27 839,00 €	584 619,00 €
01/10/2010	27 839,00 €	556 780,00 €
01/10/2011	27 839,00 €	528 941,00 €
01/10/2012	27 839,00 €	501 102,00 €
01/10/2013	27 839,00 €	473 263,00 €
01/10/2014	27 839,00 €	445 424,00 €
01/10/2015	27 839,00 €	417 585,00 €
01/10/2016	27 839,00 €	389 746,00 €
01/10/2017	27 839,00 €	361 907,00 €
01/10/2018	27 839,00 €	334 068,00 €
01/10/2019	27 839,00 €	306 229,00 €
01/10/2020	27 839,00 €	278 390,00 €
01/10/2021	27 839,00 €	250 551,00 €
01/10/2022	27 839,00 €	222 712,00 €
01/10/2023	27 839,00 €	194 873,00 €
01/10/2024	27 839,00 €	167 034,00 €
01/10/2025	27 839,00 €	139 195,00 €
01/10/2026	27 839,00 €	111 356,00 €
01/10/2027	27 839,00 €	83 517,00 €
01/10/2028	27 839,00 €	55 678,00 €
01/10/2029	27 839,00 €	27 839,00 €
01/10/2030	27 839,00 €	0,00 €

- décide de procéder au plus tard pour le 30 juin 2012 au versement des annuités des années 2008, 2009, 2010 et 2011 pour un montant total de 111 344,84€

- décide de procéder aux versements relatifs aux années 2012 à 2030 aux échéances indiquées dans ce tableau d'amortissement.

- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur la ligne budgétaire Chapitre 27 – Article 2761 Créances pour avances pour garantie d'emprunt - Programme 541 Opérations de gestion.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 91 - SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS DE LA SECURITE CIVILE

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 91 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer :

- une subvention d'un montant de 1 500,00 € à l'Amicale du Personnel de la direction départementale des services d'incendie et de secours,
- une subvention d'un montant de 500,00 € à l'Union départementale des sapeurs pompiers de Meurthe-et-Moselle,
- une subvention d'un montant de 250,00 € à l'Association départementale des radioamateurs au service de la sécurité civile de Meurthe-et-Moselle,

- et précise que les montants correspondants sont prélevés sur la ligne budgétaire du programme 541 (opérations de gestion), chapitre 65, article 6574, sous fonction 0202.

RAPPORT N° 92 - SUBVENTION VERSEE A L'AMICALE DU PERSONNEL POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DE SAINT-NICOLAS 2012.

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 92 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'amicale des personnels du conseil général agissant en qualité de prestataire de service, pour le compte du département de Meurthe-et-Moselle,

- décide le versement d'une subvention de 30 000,00 € pour l'organisation de la fête de Saint-Nicolas au profit des enfants du personnel,

- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur la ligne budgétaire chapitre 65 – article 6574700 – sous-fonction 0202.

RAPPORT N° 93 - MANDAT DE VENTE - ANCIENNE GENDARMERIE DE GERBEVILLER

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 93 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- autorise la conclusion du mandat de vente sans exclusivité au profit de l'étude notariale RENAUD DECORPS-SCHERBECK 24 rue Gambetta à Lunéville et portant sur l'ancienne gendarmerie 1, route de Rémenoville à Gerbéviller pour 3 mois renouvelables à compter de la date de signature sans excéder une année,
- et autorise son président à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

RAPPORT N° 94 - MISE A DISPOSITION DU VEHICULE MASTER A L'ASSOCIATION UNIS

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 94 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de mise à disposition du véhicule Master à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association UNIS,
- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Lors du vote correspondant, les élus de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 95 - MISE A DISPOSITION DU VEHICULE MASTER A L'ASSOCIATION ASAL

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 95 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de mise à disposition du véhicule Master à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association ASAL,
- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

**RAPPORT N° 96 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE
COMMANDES ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA MAISON
DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)**

La commission permanente du conseil général,
Vu le rapport N° 96 soumis à son examen,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la maison départementale des personnes handicapées, relatif au groupement de commandes entre le département et la MDPH concernant des mises en concurrence communes pour l'acquisition d'outillage hors jardinage, l'acquisition d'équipement de plomberie, sanitaire et chauffage, l'acquisition de quincaillerie d'ameublement, l'acquisition de matériaux de construction, l'acquisition de plomberie, sanitaire, chauffage, l'acquisition de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques,

- et autorise son président à signer la convention de groupement de commandes.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14H33.

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu le **VENDREDI 4 JUIN 2012**, à 14H00.

LE PRESIDENT,

Michel DINET